



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 4 au 8 décembre 2017

L'UE PREVOIT UN PROLONGEMENT DES NEGOCIATIONS SUR L'ACCORD AVEC LE MERCOSUR QUI INCLUT NOTAMMENT UN CONTINGENT SUR LE SUCRE :

Se tenait cette semaine, le sixième cycle de négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Des échanges d'offres « améliorées » ont eu lieu sur l'accès au marché (marchandises, services et marchés publics). La dernière offre de l'UE, présentée par la Commission aux États membres fin novembre avant ce sixième round, n'augmente pas les concessions déjà offertes sur la viande bovine ou l'éthanol, mais elle ouvre un contingent pour les importations de sucre. L'offre révisée de l'UE prévoirait des contingents tarifaires d'importation (tariff rate quotas) pour les produits agricoles sensibles tels que le bœuf (70 000 tonnes), l'éthanol (600 000 tonnes) et le sucre (100 000 tonnes de sucre destinées au raffinage et 2 000 tonnes d'autres sucres). La Commission n'exclut pas d'améliorer son offre sur le bœuf et l'éthanol dans la phase finale pour boucler un accord de principe.

S'agissant du calendrier, la Commission se montre plus prudente quant à son objectif annoncé de parvenir à un accord politique d'ici la fin d'année 2017. « *Nous pensons parvenir (à conclure les négociations) sinon à la fin de l'année, en début d'année prochaine, parce que nous nous sommes beaucoup investis. Si cela traîne jusqu'en janvier ou début février, ce n'est pas un drame* », avait concédé la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, le 5 décembre dernier. Les négociations pourraient donc se poursuivre jusqu'au début de l'année 2018, l'impératif étant pour la Commission de sceller un accord de principe avant l'éventuelle

démission, en mars, du gouvernement en fonction au Brésil en vue des élections générales dans le pays en octobre.

LES NEGOCIATIONS SUR L'ACCORD UE/MEXIQUE CONTINUENT

D'AVANCER : La Commission européenne a annoncé lundi 4 décembre que le sixième cycle de pourparlers sur le volet commercial des négociations pour la modernisation de l'accord global UE/Mexique de 2000, du 25 novembre au 1er décembre à Mexico, a permis des « progrès sur les questions clés » telles que l'accès au marché (marchandises, services et marchés publics), l'arbitrage des litiges en matière d'investissement et le développement durable. Les équipes de négociation ont abordé toutes les questions du volet commercial d'un accord global UE/Mexique 2.0, y compris les questions délicates de l'accès à l'énergie et aux matières premières et de la lutte contre la corruption. Une septième série de négociations est programmée du 18 au 22 décembre à Bruxelles. Bien avancées, les négociations achoppent encore notamment sur les règles d'origine, les indications géographiques, les questions réglementaires, l'ouverture des marchés publics et la question de la protection des investissements et du mécanisme d'arbitrage des litiges en la matière.

LE ROYAUME-UNI ET LA COMMISSION EUROPÉENNE SONT PARVENUS A UN COMPROMIS SUR LES CONDITIONS DU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE :

Ce premier accord, qui vient clore la première phase des négociations précisément orientés vers les conditions du retrait du Royaume-Uni de l'UE, fait l'objet d'un rapport conjoint qui cible les axes identifiés comme prioritaires par les deux parties. Premièrement s'agissant des droits des citoyens européens vivant au Royaume-Uni et ceux des citoyens britanniques installés dans l'UE, le rapport pose le principe selon lequel, ces derniers conserveront les mêmes droits une fois que le Royaume-Uni aura quitté l'Union. La Commission s'est aussi assurée que les procédures administratives à suivre pour les citoyens européens résidents au Royaume-Uni seraient simples et financièrement abordables. Le Royaume Uni devrait aussi créer une autorité indépendante chargée de la bonne application de l'accord de retrait et d'aider les citoyens de l'UE dans leurs démarches administratives. Deuxièmement, le rapport conjoint se penche sur la question de la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. La solution trouvée s'apparente à un statu quo dans la mesure où le rapport prévoit seulement que le Royaume-Uni reste déterminé à protéger et soutenir la coopération entre Irlande du Nord et Irlande du Sud et qu'il reste

attaché à son souhait déjà exprimé d'éviter une « frontière dure » (hard border) entre les deux. Le Royaume-Uni rappelle aussi son respect à l'appartenance de la République d'Irlande à l'Union européenne ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent, faisant spécifiquement référence aux droits liés à l'appartenance au marché intérieur et à l'union douanière. Enfin, l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni porte sur les conditions financières du Brexit. Sur ce point, les deux parties ne sont pas tombées d'accord sur une somme finale, mais plutôt sur une méthodologie de calcul. Michel Barnier, négociateur européen pour la Commission, a détaillé le contenu de l'accord vendredi 8 décembre lors d'une conférence de presse dédiée et a précisé que cette méthode s'articule autour de grands principes : aucun Etat membre n'aura à payer d'avantage ou à recevoir moins d'aides de l'Union à cause du Brexit, de même le Royaume-Uni honorera tous les engagements financiers vis-à-vis de l'Union européenne contractés lorsqu'il en était membre. Il appartient maintenant au Conseil de décider, le 15 décembre, si les progrès contenus dans ce rapport conjoint sont suffisants pour lancer la deuxième phase des négociations, qui devra porter sur les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne une fois la séparation établie. Si tel est le cas, les négociateurs de la Commission européenne et du gouvernement du Royaume-Uni commenceront à plancher sur la rédaction d'un accord de retrait fondé sur l'article 50 du Traité sur l'Union européenne et entameront des échanges officiels sur les relations commerciales futures entre les deux parties. Le rapport conjoint de la Commission et du Royaume-Uni sur l'état des négociations sur le Brexit au 8 décembre 2017 est disponible en suivant [ce lien](#).

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES PARVIENNENT A UN ACCORD SUR LA RÉFORME DES INSTRUMENTS EUROPÉENS DE DÉFENSE COMMERCIALE :

Après de longs mois de négociation, les trois institutions de l'Union européenne – Parlement européen, Commission et Conseil – sont arrivés cette semaine à un accord politique sur le projet de modernisation des instruments européens de défense commerciale (IDC). Pour rappel, les IDC ont vocation à corriger les effets des pratiques commerciales déloyales au cas où des importations étaient réalisées dans des conditions susceptibles de fausser la concurrence internationale. Il s'agit donc de lutter contre des pratiques de subvention ou de dumping qui touchent aux produits importés dans l'Union. La refonte des IDC avait été proposée par la Commission en 2013, afin de les rendre plus efficaces et transparents, dans le but de lutter plus efficacement contre les pratiques anticoncurrentielles en tenant compte des

nouveaux défis de l'économie mondiale. L'accord trouvé cette semaine prévoit notamment que l'Union peut adapter dans certains cas sa « règle du droit moindre » permettant à la Commission d'imposer des droits correctifs sur les importations bénéficiant de subventions ou faisant l'objet de dumping. L'accord prévoit aussi la prise en compte, par le futur règlement sur les instruments de défense commerciale, des normes internationales sur le travail et l'environnement. L'application et le respect de ces normes feront désormais l'objet d'une partie du rapport annuel publié par la Commission sur le fonctionnement des instruments de défense commerciale. Cette refonte des instruments de défense commerciale entrera en vigueur après accord définitif du Parlement européen et du Conseil.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 11 AU 15 DÉCEMBRE 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 11/12	Plénière du Parlement européen		Conseil « Agriculture et pêche »	
Mardi 12/12	Plénière du Parlement européen Com REGI		Conseil « Agriculture et pêche » Conseil « Affaires générales »	
Mercredi 13/12	Plénière du Parlement européen			
Jeudi 14/12	Plénière du Parlement européen		Conseil européen	
Vendredi 15/12			Conseil européen	